



PREFET DE GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde*

*Service Eau et Nature
Unité Nature*

NATURA 2000

Site FR 7200705 «Carrières souterraines de Villegouge»

Compte-rendu du comité de pilotage du 20 novembre 2018

Membres participants :

- Madame Sylvie MONDON, Maire de Saint-Aignan
- Monsieur Dominique BEYLY, Maire de La Rivière
- Monsieur DUCRAUX, Elu de Saint-Germain-la-Rivière et Exploitant-propriétaire
- Madame Pauline HERAUD, Chambre d'Agriculture de la Gironde
- Madame Charlène VIELET, Groupe chiroptères d'Aquitaine
- Madame Colette GOUANELLE, SEPANSO
- Monsieur DE TAFFIN DE TILQUE, Exploitant-propriétaire
- Madame Manon DEVILLE, Directrice technique du Domaine du Château de la Rivière
- Madame Mathilde DERYCKE, Domaine du Château de la Rivière
- Monsieur BUFO, Directeur général du Domaine du Château de la Rivière
- Madame Mélanie HAGUENIN, Exploitante-propriétaire du Château de l'Escarderie
- Monsieur Nicolas DOLIDON, Responsable Unité Nature (DDTM 33)
- Madame Camille MEUNIER, Responsable du service Natura 2000 (DDTM 33)
- Madame Catherine MESAGER, Présidente du Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
- Monsieur Nicolas VALY, Chargé de secteur Gironde (CEN Aquitaine)
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Aquitaine)

Structures excusées :

- Sous-Préfecture de Libourne
- Service Natura 2000 - DREAL Nouvelle Aquitaine
- Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 20 novembre 2018 dans la salle d'armes du Château de la Rivière, sous la présidence de Monsieur DOLIDON, représentant du Sous-préfet de Libourne.

Monsieur DOLIDON adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie de l'accueil au sein du Château de la Rivière, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine). La présentation est téléchargeable sur le site internet du CEN dédié au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<http://villegouge.n2000.fr/les-carrieres-souterraines-de-villegouge>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Il est rappelé que le DOCOB a été validé en 2010. L'année 2018, objet de ce COPIL, marque la troisième et dernière année de la deuxième phase d'animation. Dans ce contexte, un bilan triennal est également présenté en séance.

- **Présentation du contexte Natura 2000**

- **Actions entreprises en 2018 et durant cette deuxième phase d'animation**
 - Réalisation d'une notice de gestion. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Ce document sert de base pour une réflexion de mise en œuvre d'actions de gestion sur le site. En 2018, le CEN a expertisé un domaine d'environ 8 ha portant à 4 le nombre des actions mobilisables au titre de Natura 2000 ou des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur ce domaine.

Bilan 2014-2018 : 2 propriétés ont fait l'objet d'une notice de ce genre sur près de 110 ha.

Le CEN Aquitaine rappelle que ce type de document est beaucoup plus intelligible pour le propriétaire.

Contractualisation Natura 2000. Un contrat Natura 2000 a été déposé fin 2018 auprès de l'Administration. Il porte sur la création d'un îlot de sénescence d'une superficie de 5,59 ha et pour un montant d'aide de 16 184 €.

Bilan 2014-2018 :

Bilan des contrats Natura 2000					
Bénéficiaire	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)	Montant
Association 1	Villegouge	Ancienne vigne	Reconversion en prairie et fauche	1,43	5 350 €
Propriétaire 1	St Germain la Rivière	Forêt	Ilot de sénescence	2	3 600 €
Propriétaire 1	St Germain la Rivière	Forêt	Entretien de sous-bois	0,6	1 000 €
Entreprise 2	La Rivière	Forêt	Ilot de sénescence	5,59	16 184 €
TOTAL					26 134 €

- Charte Natura 2000. En 2018, une entreprise viticole s'est engagée dans la charte du territoire pour une surface d'environ 93,7 ha. Les engagements portent à la fois sur les milieux naturels et agricoles du domaine et sur l'activité socio-économique.

Bilan 2014-2018 :

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
Association 1	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-
Collectivité 1	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
Collectivité 2	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
Collectivité 3	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
Collectivité 4	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
Entreprise 2	2018-2023	La Rivière Saint Germain la Rivière	Boisement Viticulture	Viticulteur	93,7 ha

- Mesures agro-environnementales et climatiques. Un projet agro-environnemental et climatique a été déposé auprès de la Région en 2018. Ce projet permettait aux agriculteurs de pouvoir bénéficier d'aide en contrepartie de la modification de leurs pratiques sur 2 actions (lutte biologique, mares). Pour cette deuxième année de contractualisation, aucun nouvel exploitant n'a contractualisé. Un problème administratif n'a pas permis d'engager 5 ha supplémentaires. **Le PAEC a été déposé dans les mêmes termes pour la saison de contractualisation 2019.**

Bilan 2014-2018 :

Identifiant	Période	Actions	Surface engagée	Habitats visés	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site	Subvention
Exploitant 2	2017-2021	Lutte biologique	37,96 ha	Viticulture	5,4%	7,5%	7 318 €

- Étude d'incidence : 2 nouveaux projets ont été soumis à notre connaissance.

Bilan 2014-2018 :

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 6	Déclaration simplifiée	Re-construction et extension d'une maison individuelle	115 m ²	≈ 0%	Favorable
Projet 5	Étude d'incidence	Primo boisement sur prairie	22 ha	2% mais des ~20% prairies restantes	Favorable avec des mesures d'évitement, de réduction et de compensation
Projet 4	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	92 m ²	≈ 0%	Favorable
Projet 3	Amiable	Dépôt de déchets sauvages	0,3 ha	0,03%	-
Projet 2	Amiable	Fermeture de carrières	-	-	Favorables suite aux adaptations
Projet 1	Déclaration	Soutènement de carrières	-	-	Favorable suite aux adaptations

- **Mise à jour du document d'objectif du site**

Les récentes études d'incidence ont mis en évidence plusieurs points concourant à devoir revoir le document d'objectif du site. Parallèlement, une nouvelle méthodologie d'approche de ces documents a vu le jour.

- Le DOCOB actuel du site n'a pas été rédigé sur la base d'une trame commune à l'ensemble des sites Natura 2000. Il convient de standardiser ces documents pour que les porteurs de projets s'y retrouvent.
- La commande initiale portait sur un document spécifique chauves-souris or, de nouvelles connaissances sur le site montrent la présence de la loutre d'Europe et du cuivré des marais (deux espèces d'intérêt communautaire). L'intégration de ces espèces dans le document permettrait le déploiement de nouvelles actions.
- Le document ne présente pas de cartographie des habitats naturels, or, c'est un élément important de l'approche Natura 2000.
- Le document actuel dispose uniquement d'indicateurs quantitatifs, il est maintenant important d'apporter à la réflexion des indicateurs qualitatifs permettant de juger de l'impact écologique des mesures.

- **Programme d'action et perspectives pour 2019-2021 :**

- Mise à jour du DOCOB ;
- Développer un partenariat territorial permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire (Collectivités, exploitants...) ;
- Mettre en lumière les bénéfices des MAEC surtout en matière de lutte biologique et de son corollaire, la réduction des insecticides de synthèse ;
- Engager de nouvelles propriétés dans le dispositif des notices de gestion ;
- Suivre la mise en œuvre des contrats tant au niveau administratif qu'écologique.

- **Désignation d'une structure porteuse de l'animation**

Après une rapide présentation du contexte réglementaire (article R414-8-1, du code de l'environnement), M. DOLIDON demande aux collectivités présentes si elles souhaitent porter la troisième phase d'animation. Les représentants des collectivités présentes sont satisfaits du travail développé par le CEN Aquitaine sur le site, elles ne jugent pas nécessaire de se substituer à l'État concernant la problématique de conservation des chauves-souris et reconnaissent les compétences spécialisées qui sont mises en œuvre.

En l'absence de collectivités intéressées, l'État reste porteur de l'animation pour les trois prochaines années.

Discussion :

- Le comité de pilotage regrette que la lutte biologique contre le ver de la grappe ne soit pas finançable par le dispositif des MAEC au sein des exploitations certifiées en agriculture biologique. Cette situation découle des règles d'application de la politique agricole commune, qui est révisée par périodes de 7 ans, la prochaine révision étant prévue pour 2020.
- il est rappelé le rôle de l'animateur Natura 2000 dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences : il rend attentif le porteur de projet sur certains enjeux au droit du projet, mais ne réalise pas l'évaluation des incidences pour son compte. Il est également à disposition des services instructeurs pour porter un regard critique, technique, et personnel (n'engageant pas sa structure) sur l'évaluation des incidences produite, mais ne décide pas de l'issue de l'instruction.
- certains membres du COPII souhaiteraient qu'un travail de sensibilisation et d'information soit réalisé auprès des architectes et des autres professions pouvant être concernées par des projets (ex : viticulteurs), afin d'informer sur ce que sont les évaluations d'incidences Natura2000 et dans quels cas il faut en effectuer.
- Il est également suggéré d'utiliser le canal du syndicat viticole local pour promouvoir localement la politique Natura 2000 et notamment les MAEC qu'elle permet auprès des viticulteurs du secteur.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée. Les participants sont conviés à une visite des parcelles en confusion sexuelle sur l'exploitation du Château de l'Escarderie et du Château de la Rivière. Cette visite de terrain est suivie d'une visite du chai du Château de l'Escarderie.

Le Président par délégation du Comité de
pilotage,
Responsable de l'unité Nature à la DDTM,



Nicolas DOLIDON

